

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION CHAPRAIS-ROTONDE

L'association de défense des habitants du quartier Chaprais-Rotonde a réuni ses adhérents en assemblée générale extraordinaire le mercredi 30 janvier 2008 au foyer de la Cassotte.

A l'ordre du jour, la décision à prendre de se pourvoir en appel de la décision du Tribunal Administratif du 28 décembre 2007 rejetant la demande d'annulation du permis de construire accordé en 2006 par la ville de Besançon, à la société Pierre et Vie pour la construction d'un immeuble 24 rue de la Rotonde.

Les habitants des copropriétés situées à proximité de ce projet dénoncent la densification de cette partie du quartier du fait de ce projet et la construction en cours des immeubles PROMOGIM à l'emplacement de l'ancienne usine Huggenshmitt qui s'est établie ailleurs.

La bataille juridique engagée dès 1998 a permis d'aboutir à un projet d'immeuble moins haut (14,50 m au lieu de 19,45 m dans le premier projet). Mais subsistent toujours, pour les adhérents de cette association, des problèmes d'accès, en particulier pour les secours incendie, pour cet immeuble envisagé.

Ils ne comprennent pas qu'une voie piétonne d'une largeur de 3 m ait été imposée à Promogim, voie qui doit se prolonger sur le terrain Pierre et Vie, où là, elle ne ferait plus que 1,20 m de large (le PLU –plan local d'urbanisme adopté en 2007- prévoit une largeur minimum de 1m40 et l'ancien Pos –plan d'occupation des sols- dans le cadre duquel ce permis a été instruit, 3 m !).

Ils ne comprennent pas que les nécessités du développement durable que la municipalité rappelle par ailleurs, ne se traduisent pas dans les faits pour de telles constructions : droit au soleil et à la lumière bafoué du fait de la proximité trop grande des constructions, absence d'isolation des couvertures avec une terrasse en guise de toit !

Aussi et après avoir entendu les explications de leur avocate et les réponses apportées à leurs questions, les adhérents ont voté **pour l'appel** de cette décision devant la Cour d'appel du Tribunal Administratif de Nancy par **70 voix, contre 2 refus et 3 abstentions**.

L'association a rappelé être mobilisée par d'autres problèmes et projets en cours sur le quartier :

- le devenir des entrepôts POMONA rue de la Rotonde que Réseau Ferré de France veut vendre ;
- l'étude d'une voie nouvelle reliant la rue de Vesoul à la rue de Belfort qui pourrait empiéter sur les terrains d'une copropriété riveraine et engendrer des nuisances sonores et de la pollution ;
- les projets de construction d'immeubles rue du Balcon dans un secteur caractérisé par de l'habitat pavillonnaire ;
- la réalisation de protections contre les nuisances sonores et la pollution générées par le dépôt des machines TER de la SNCF et la voie ferrée qui verra son trafic augmenter dans l'avenir ;
- des mesures nécessaires à prendre afin de favoriser les commerces et services de la rue de Belfort : stationnement minute pour faire ses courses, subventionnement du ravalement des façades, comme pour le centre ville, afin de mettre en valeur les commerces, classement du supermarché Casino en zone d'activités commerciales.

C'est dire que l'action de cette association que vous pouvez suivre sur son site internet : www.chapraisrotonde.fr va continuer de plus belle !....